



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN**

---

### **PROCES VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE  
du 9 février 2007 petite salle du gymnase de Ferrette**

Sous la Présidence de M Joseph Gissingner, Président.  
Sont présents : 35 membres

Mme Schortanner représentant la DIREN de Strasbourg pour information sur projet Natura 2000

Assistent également : Mlle Claudine RUETSCH  
M Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

**Le Président ouvre la séance ordinaire à 19h15.**

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

**1 Approbation du Procès Verbal du 9 novembre 2006**

**2 Intervention représentant de l'Etat pour projet d'extension périmètre Natura 2000**

**3 Finances**

- 3.1 Bilan 2006
- 3.2 Orientations budgétaires 2007
- 3.3 Produits irrécouvrables

**4 Complexe Communautaire**

- 4.1 Avancement du projet

**5 SIVU**

- 5.1 Confirmation de M Meister comme représentant de la CCJA

**6 Système d'Information Géographique**

- 6.1 Attribution du marché

## **7 Divers**

7.1 Contrat location compteur gaz gymnase

7.2 Contrat de suivi logiciel Magnus

7.3 Etude plan d'eau

---

## **Propos liminaires**

Le Président salut et remercie l'ensemble des membres présents. Il se déclare satisfait des travaux engagés sur la piscine durant le mois de janvier. Les chaudières ont été changées pour faire place à une nouvelle chaudière gaz à condensation avec un meilleur rendement et surtout moins de dégagement de CO2. L'ensemble des délégués, invités ce soir à 18 h 45 avant le début de la séance, a pu se rendre compte de la qualité de l'installation faite par l'entreprise SOCOMEX présente ce soir à la piscine pour présenter son travail.

A l'ordre du jour de ce Conseil deux éléments importants. Le premier concerne Natura 2000 et la nécessité pour la CCJA de donner un avis motivé quant au nouveau périmètre proposé. Le second point concerne les désormais traditionnelles orientations budgétaires, instant clé dans l'élaboration du budget annuel de la CCJA

## **1 Approbation du Procès Verbal du 9 novembre 2006**

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 9 novembre 2006 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2006 du Bureau de la Communauté a été transmis, avec la convocation aux délégués de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, pour information.

## **2 Intervention représentant de l'Etat pour projet d'extension périmètre Natura 2000**

M Le Président rappelle la difficulté d'appréhender ce sujet tant sur le plan de la compréhension des enjeux que sur le plan des intérêts parfois contradictoires des socio professionnels concernés. L'instauration de périmètres reconnaissant des zones d'intérêts communautaires (Européennes) pour la protection de la faune et de la flore suscite des interrogations et des inquiétudes quant aux conséquences qui s'imposeront à l'ensemble des « usagers » de ces espaces. Concernant le Jura Alsacien si Natura 2000 concernait 525 hectares le projet d'extension porte sur 3 490 hectares et concerne les communes de : Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Courtavon, Durlinsdorf, Ferrette, Fislis, Liebsdorf, Ligsdorf, Linsdorf, Oltingue, Raedersdorf, Sondersdorf, Wolschwiller plus les communes de Hagenthal Le Haut, Liebenswiller et Werentzhouse qui, bien que ne faisant pas partie de la CCJA, sont incluses dans le périmètre des 3 490 hectares.

Afin de mieux cerner le débat et d'être à même d'apporter toutes les précisions possibles M Le Président a souhaité que soit présente Mme Schortanner, collaboratrice de M le Directeur de la DIREN. Il la remercie pour sa présence et l'invite à exposer ce qu'est Natura 2000 et les motivations de l'Union Européenne à vouloir constituer des sites naturels.

### **Exposé de Mme Schortanner :**

Mme Schortanner précise que ce sujet suscite des interrogations et impose à la DIREN une large diffusion de l'information par la tenue de nombreuses réunions à travers la région Alsace. Elle reconnaît que la consultation des collectivités afin qu'elles formulent un avis motivé sur ces périmètres est précipitée ce qui n'est pas sans susciter de vives réactions d'oppositions. Elle regrette le manque de temps accordé au débat d'une manière générale ce qui aurait permis une compréhension plus sereine des enjeux et non l'impression de vouloir faire prendre des décisions par les collectivités aux forceps.

Natura 2000 fait suite à la directive oiseaux de 1979 et la directive habitat de 1992. Natura 2000 a pour but la préservation de la biodiversité de manière la plus consensuelle possible avec l'ensemble des acteurs de terrain. La France a la chance de part sa diversité climatique de posséder une forte bio diversité, richesse que l'on retrouve en Alsace. Cependant cette richesse tend à disparaître : 40% des espèces animales sont menacées en Alsace tout comme 75% des habitats naturels. La forte croissance de l'urbanisation +20% a entraîné un recul des landes de 31% et des prairies de 11%.

La France s'est engagée au niveau des instances européennes à une obligation de résultats. Ainsi chaque pays de l'union européenne a été tenu de recenser les sites présentant un intérêt au titre de la protection de la biodiversité. En France une première définition des périmètres a été effectuée en 2000. Cependant les périmètres retenus ont été jugés insuffisants au regard des espèces à protéger. Aujourd'hui la France doit produire un nouveau document présentant des périmètres en extension sous peine de pénalités. La définition des périmètres ne constitue qu'une étape parmi les trois que compte Natura 2000 :

- 1 Définition des périmètres
- 2 Création des documents d'objectifs
- 3 Réalisation des actions

Il ne s'agit pas de créer des zones de totale inactivité humaine mais des zones spéciales de conservation où chacun conscient des enjeux adaptera ces pratiques pour assurer la pérennité de ces milieux. En Alsace ces zones spéciales de conservation représentent 63 200 hectares soit 18% du territoire.

Le document d'objectifs (DOCOB) est donc la clé de voûte de Natura 2000. C'est au sein de ce document que seront formalisées les actions de préservations à mettre en œuvre. La création de ce DOCOB se fera avec l'ensemble des partenaires concernés. Sur certains territoires alsaciens ce document est le fruit de trois années d'échanges et de travail. Des aides seront alors apportées aux socio professionnels qui s'engageront à améliorer leurs pratiques. Il pourra s'agir d'actions diverses : non recours à des pesticides, maintien des ornières lors du débardage, maintien des prairies, plantation de feuillus....

Si les acteurs concernés ne souhaitent pas s'engager dans cette démarche volontaire tout restera comme avant.

### **Questions posées :**

*Comment ont été définis les périmètres et y a-t-il des doutes quant à leurs intérêts ?*

Les périmètres ont été définis suite à des recensements effectués par des spécialistes de l'environnement. Le Jura Alsacien est un territoire qui renferme nombre d'espèces végétales et animales répertoriées et classées depuis maintenant plusieurs années.

*Peut-on modifier les périmètres ?*

Il est possible avant le 18 février de transmettre au préfet un argumentaire précisant les motivations à modifier tel ou tel périmètre.

*Une fois les périmètres validés sera-t-il possible de les modifier ?*

Non on pourra simplement, en fonction des objectifs retenus dans le DOCOB, choisir d'agir sur telle ou telle parcelle à l'intérieur du périmètre.

M Le Président remercie Mme Schortanner pour son intervention et pour avoir accepté de se déplacer de Strasbourg à Ferrette.

Le Président interroge l'assemblée sur la décision à prendre concernant l'avis sur l'extension des périmètres Natura 2000 sur le territoire de la CCJA. Après échanges avec les délégués du Conseil de Communauté il ressort :

- Que la majorité des membres présents est consciente des enjeux liés à la protection de l'environnement et reconnaît le bien fondé de la démarche.
- Les critiques portent davantage sur la forme que sur le fond avec notamment l'impression d'une décision imposée.
- Que chacun regrette de devoir valider des périmètres sans connaître les incidences qui seront formulées dans le DOCOB.
- Qu'il serait judicieux que dans chaque document d'urbanisme des communes soit inclus les périmètres méritant une attention particulière au niveau des espèces végétales ou animales qu'ils renferment.

Le Président propose à chacun des maires concernés par les périmètres Natura 2000 de donner leurs avis. Avis pour certaines communes qui n'engage que le maire du fait que le Conseil Municipal n'a pas encore statué. Il ressort que sur les quatorze communes concernées 7 approuveraient le périmètre tel qu'il est soumis à consultation et 7 seraient contre.

Le Président décide de soumettre au vote des délégués la question de la validation de l'extension des périmètres Natura 2000 tel que présentée dans les documents adressés par la Préfecture du Haut Rhin.

Ayant entendu les explications du Président

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** à la majorité des membres présents de ne pas approuver le projet d'extension du périmètre Natura 2000.

**DE** laisser la possibilité, suivant les précisions apportées à l'avenir par les services de l'Etat, de revenir sur cette décision.

## 3 FINANCES

### 3.1 Bilan 2006

Le Président souhaite apporter un premier éclairage sur le bilan financier de la CCJA concernant les recettes pour l'exercice 2006.

#### RECETTES ENCAISSEES en 2006

##### BUDGET PRINCIPAL

|   |  |                   |
|---|--|-------------------|
| FCTVA (act. Charte et hors charte)  | 126 281,84   |                   |
| Subvention d'équipement du Département (actions charte)   | 2 828,00   |                   |
| Subvention Département - travaux piscine 2005 (filtration, peinture coupole, portes d'entrée)   | 31 312,00  |                   |
| Subvention extension/restructuration gymnase (CG/DGE/Région)                                    | 47 327,03  |                   |
| Aides enrochement de la digue étang ( CG/ 7 200 + Ass.Pêcheurs 15 000)                          | 22 200,00  |                   |
| Subventions téléphonie Etat / Région / Département)   | 89 370,95  |                   |
| <b><u>S/TOTAL SUR INVESTISSEMENT</u></b>  | <b>= 65% des dépenses Investissement réalisées</b>         | <b>319 319,82</b> |
| Taxe de séjour  | 9 821,58   |                   |
| Aide / étude chaufferie bois  | 2 240,00   |                   |
| Subvention Département sur actions charte (fonctionnement)                                      | 41 349,00  |                   |
| Participation évèn.écolesP/élèves Durm./Werentz+ Roppen+Moos                                    | 2 758,67   |                   |
| Subvention du Département (PMI) sur poste RAM   | 3 200,00   |                   |
| Aide CAF P/contrat enfance et prestation service  | 23 901,39  |                   |
| Aide sur fonct. Ram de la MSA 159.95 €+ leader + 30 730.20 € AIDE P/biluthèque de la CAF 1200 € | 32 090,15  |                   |
| Aide CAF pour le CTL (contrat temps libre)  | 72 436,55  |                   |
| Aide s/2 poste CAE (service jeunesse)   | 10 479,73  |                   |
| <b><u>S/TOTAL S/ FONCTIONNEMENT</u></b>   | <b>= 53% des dépenses programme Fonctionnement réalisé</b> | <b>198 277,07</b> |
| <b>TOTAL RECETTES BUDGET PRINCIPAL</b>  |  | <b>517 596,89</b> |

##### BUDGET OM

|   |          |                   |
|---|----------|-------------------|
| Complément dotation Etat (FCTVA)                        | 1 066,55 |                   |
| Subventions (conteneurs verre, huile, tri, composteurs) | 0,00     |                   |
| Participations sur mini-déchetterie Oltingue            | 6 835,00 |                   |
| Aide sur communications                                 | 4 534,55 |                   |
| <b>TOTAL RECETTES OM</b>                                |          | <b>12 436,10</b>  |
| <b>60% d'aides sur programme 2006 TOTAL</b>             |          | <b>530 032,99</b> |

Les recettes d'Investissement correspondent à la totalité des investissements réalisés en 2006. Les recettes de Fonctionnement correspondent à la totalité des dépenses de fonctionnement réalisées faisant partie du programme présenté pour décision lors des orientations budgétaires 2006.

Il sera nécessaire d'attendre le compte administratif de la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour connaître les résultats globaux de l'exercice budgétaire 2006.

### **3.2 Orientations budgétaires 2007**

M Le Président commente le document d'orientation budgétaire qui a été envoyé à chaque membre du Conseil. (Inclus au présent compte rendu). Sont détaillés ci-dessous les points ayant fait débats.

#### **JEUNESSE**

**Postes Animatrices** : Reconduction des postes *animatrices jeunesses* pour l'année 2007. En fonction des conditions de renouvellement du Contrat Temps Libre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 des ajustements en ce qui concerne les personnels seront à débattre. La Caisse d'Allocations Familiales au niveau des contrats passés avec les collectivités recentre ses priorités. Il est certain que ce recentrage s'accompagnera de prestations moindres pour la CCJA qui devra donc s'interroger sur les actions jeunesses qu'elle souhaitera mettre en œuvre.

**Participation licenciés sportifs** : malgré l'augmentation du nombre de licenciés sportifs (demande de l'association Pep's et Forme) et du nombre d'élèves fréquentant les écoles de musique (nouvelle école de musique *le bœuf sur le toit à Ferrette*) la participation de la CCJA au titre du soutien aux jeunes licenciés demeure inchangée à raison de 9,15 € pour les licenciés sportifs et 61 € pour les élèves fréquentant une école de musique.

**Evénements écoles** : Reconduction de la participation de la CCJA à hauteur de 13 740 €. Le réseau d'école a sollicité la CCJA afin qu'elle augmente son enveloppe de 6 000 € dans le but de pourvoir à la maintenance informatique des postes au sein des écoles maternelles et primaires. Les élus ne souhaitent pas s'immiscer dans la gestion des écoles qui n'est pas une compétence de la CCJA et souhaitent que les communes ou les syndicats scolaires prennent en charge cette dépense.

#### **SERVICE A LA POPULATION**

**Palmrain** : La modification de la convention entre la CCJA et l'instance de conseil sur les questions transfrontalières Infobest Palmrain permet dorénavant pour une collectivité de dénoncer cette convention. Après débat, les délégués souhaitent que la CCJA dénonce la convention avant le 31 août 2007.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** à l'unanimité de dénoncer la convention avant le 31 août 2007 liant la Communauté de Communes du Jura Alsacien à l'instance de coopération transfrontalière Infobest Palmrain.

**RAM** : Suite au plafonnement de la participation de la CAF dans le cadre des prestations versées au titre du contrat petite enfance le budget annuel prévisionnel du Relais Assistantes Maternelles est ramené de 65 095 € à 60 000 €. A noter que le budget réalisé en 2006 a été de 52 956 €.

**Guide Des Loisirs** : Chaque année le guide des loisirs était remis à jour et distribué dans l'ensemble des boîtes à lettres de la CCJA. Les modifications d'une année sur l'autre étant relativement minimales les délégués du Conseil décident d'éditer le guide des loisirs qu'une année sur deux. La prochaine édition concernera la période 2008-2009.

**Téléphonie mobile** : L'opération est soldée sur le plan financier. Par courrier à M Le directeur d'Orange pour la région Est le Président de la CCJA sollicitait une amélioration de la couverture du lieu dit *La Birgmatt* sur le ban de la commune de Ligsdorf ainsi qu'une amélioration de la couverture en extérieure de la commune de Kiffis non répertoriée en zone blanche.

La réponse de M le Directeur d'Orange est la suivante : concernant le secteur de la Birgmatt il est impossible de déplacer les équipements de sa société situés sur le pylône du Glasserberg. Concernant la commune de Kiffis il sera procédé à une mesure depuis le pylône si celle-ci est concluante et laisse entrevoir une amélioration alors une 4<sup>ème</sup> antenne permettant de mieux couvrir la commune sera installée sur le pylône du Glasserberg.

M Le Président fait part de la volonté du Conseil Général de couvrir 80% du département du Haut Rhin en technologie WIMAX. Cela permettra aux usagers d'accéder à l'Internet haut débit. Le WiMAX est une technologie hertzienne de transmission de données à haut débit. Elle permet notamment de surfer sur Internet en haut débit, de téléphoner ou encore d'interconnecter des réseaux d'entreprises. Contrairement à l'ADSL ou une autre technologie filaire, le WiMAX utilise les ondes radio, tout comme on utilise déjà la radio avec notre téléphone portable.

**Complexe Communautaire** : Le chantier avance de façon satisfaisante et respecte en tout point le programme établi. Le planning détaillé établi par la maîtrise d'œuvre indique un achèvement des travaux fin avril – mi mai 2008.

La CCJA a été informée par M le Sous Préfet d'Altkirch du courrier daté du 19 janvier 2007 qu'il a adressé à M le Président de l'Association de Vigilance Citoyenne du Sundgau. Rappelons que le Président de cette association dénonçait le projet de construction du Complexe Communautaire au prétexte que la CCJA construisait sur une ancienne décharge.

M le Sous Préfet, se rangeant à l'avis du technicien de la Direction Départementale de l'Agriculture qui s'est rendu sur site pour constater la situation, a informé la Président de l'AVCS qu'il n'y a pas lieu de donner suite à sa réclamation.

M Le Président de la CCJA se félicite de l'aide apportée par Mme Catherine Troendlé, Sénatrice du Haut Rhin, qui a accepté de consacrer une partie de son enveloppe de fonds parlementaires à hauteur de 20 000 € à l'équipement mobilier de la future salle du conseil.

Concernant le recours exercé par l'AVCS devant le tribunal administratif contre la mairie de Ferrette au titre de l'annulation du permis de construire délivré par M Le Maire de Ferrette, le Président de la CCJA informe que la clôture de l'instruction est fixée au 26 février 2007.

Le plan de financement du Complexe Communautaire s'établit comme suit :

Montant de l'opération : 1 912 587 € HT

Total aides attendues : 939 300 €

Autofinancement : 593 587 €

Emprunt : 380 000 €

Le Président fait remarquer que l'emprunt consacré à ce projet ne représente que 20% des dépenses liées au projet, donc qu'il ne pèse pas de manière significative sur le niveau d'endettement de la collectivité.

## **ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE**

**Centre Européen de Rencontres :** M Le Chanoine DISS a sollicité la Communauté de Communes pour l'obtention d'une aide destinée à l'aménagement de la place située entre le restaurant et la chapelle. Cette place en tout venant est, sitôt qu'il pleut, boueuse ce qui entraîne de la saleté à l'intérieur du restaurant. Au-delà de l'aspect pratique, l'aménagement de cette place contribuera à l'attractivité du site et à l'accueil des visiteurs. La communication des devis par M DISS fait apparaître un investissement de l'ordre de 20 000 € HT. Reconnaisant un caractère touristique au site de Lucelle et au Centre Européen de Rencontre comme outil de promotion du territoire, le Président propose que soit accordée une subvention à titre exceptionnelle de 1 500 €.

Ayant entendu les explications du Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** d'accorder au Centre Européen de Rencontres de Lucelle une subvention exceptionnelle de 1 500 € au regard de l'attrait touristique du site et de l'outil de promotion du territoire que constitue le Centre Européen de Rencontres.

**Piste de ski de fond du massif du Glasserberg :** L'existence de la piste de ski de fond à Winkel oblige les communes concernées par son tracé à procéder à son entretien en hiver (dégagements des accès et traçage de la piste elle-même). Les deux communes de Lucelle et Winkel sollicitent la CCJA pour l'obtention d'une aide financière permettant de partager ces coûts d'entretien.

Ayant entendu les explications du Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** de participer à hauteur de 50% aux frais occasionnés par la piste de ski de fond du Glasserberg dans la limite de 1 000 € annuels.

**Crypte de Luppach :** Reconduction du projet d'étude visant à chiffrer le coût de réhabilitation de la crypte de Luppach.

**Soutien à la réalisation de chantiers d'insertion :** Les membres du Conseil valident la possibilité de recourir à des associations cherchant des chantiers à taille humaine permettant à des personnes en situation d'insertion professionnelle d'acquérir de l'expérience. Dans ce cadre il serait possible d'ouvrir des chantiers concourant à la réfection des calvaires présents dans les communes de la Communauté. Il est proposé d'inscrire 15 000 € au budget 2007 afin d'engager cette action.

## ECONOMIE

### Extrait compte rendu séance du Conseil du 9 novembre 2006

*« M Le Maire de Linsdorf attire l'attention des membres du Conseil sur la demande faite par l'entreprise Ets Vissal située sur le ban de sa commune, pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Cette entreprise a en projet la construction d'un hangar de stockage de 1 700 m<sup>2</sup> pour un montant de 698 000 €. Investissement permettant le salariat supplémentaire de trois personnes en trois ans. Le démarrage de l'activité est envisagé pour juin 2007.*

*L'entreprise souhaite que la commune de Linsdorf intervienne dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation. Ce fonds permet aux entreprises de bénéficier de prêts à taux zéro. Une partie du montant de l'investissement, jusqu'à hauteur de 25%, étant apporté par les collectivités. Le Syndicat mixte Alsabail par l'intermédiaire d'une convention passée avec les collectivités s'occupe du déblocage des fonds en direction de l'entreprise. Alsabail garantie également la collectivité en cas de non-remboursement par l'entreprise de sa dette auprès de la collectivité.*

*M Le Maire de Linsdorf souhaite que ce soit la Communauté de Communes qui fasse ce prêt à l'entreprise Vissal pour deux raisons :*

- *La commune de Linsdorf ne peut assumer cette demande financièrement*
- *La compétence développement et soutien aux activités économique appartient à la CCJA.*

#### **M Le Président expose :**

*C'est la première demande de ce type qui est formulée auprès de la CCJA. Cependant l'action d'Alsabail auprès des collectivités sur ce type de projet est fréquente et ne pose pas de difficultés particulières.*

*Effectivement cette demande rejoint le champ de compétence de la CCJA. Il faut néanmoins rester prudent. Cela n'est pas sans incidence financière sur le budget de la CCJA , puisque c'est la collectivité qui assume les frais financiers à la place de l'entreprise. De plus si plusieurs demandes étaient formulées des arbitrages seraient nécessaires.*

#### **Ayant entendu les explications du Président :**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE :** *Avant de donner son accord définitif de mesurer l'impact sur les budgets primitifs 2007 et suivants de la CCJA ainsi que les incidences en matière de fiscalité. »*

Le Président expose

La somme de 35 000 € a été inscrite dans le document d'orientation budgétaire suite à la décision prise lors du Conseil du 9 novembre 2006.

Après échanges avec l'assemblée le Président propose que soit reportée la décision lors du vote du budget afin d'être capable de proposer une solution de répartition entre la Communauté et la commune de Linsdorf concernant le financement. Clé de répartition permettant de répondre au cas suscité par l'entreprise Vissal mais également à d'autres demandes provenant d'autres entreprises du secteur. M Rucklin, maire de Vieux Ferrette, informant les membres du Conseil que la commune qu'il représente est également en cours de montage d'un dossier avec Alsabail concernant l'extension de l'entreprise Pneumatex.

## APPUI INTERCOMMUNAL

**Marathon du Jura Alsacien** : Une demande de participation de l'association organisatrice à hauteur de 5 000 € est parvenue par courrier à la Communauté de Communes contre 4250 € accordés par la CCJA en 2006. Les membres du Conseil décident de maintenir la participation de la CCJA à hauteur de 4 250 € en 2007.

**SIVU** : Dans le cadre de la refonte du schéma directeur en SCOT au niveau du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant l'ensemble des communes du Sundgau, il est décidé l'inscription de 4 063 € en 2007 sur un total à engager pour cette étude de 16 250 €.

**Accueil de jour centre du Doppelsburg** : La Communauté de Communes a été sollicitée à hauteur de 12 500 € pour participer au coût de fonctionnement du centre d'accueil de jour pour personnes dépendantes, fragilisées et pour personnes psychiquement dépendantes au Doppelsburg à Hirsingue. Ce centre géré par l'Association Georges Allimann-Zwiller sera ouvert à l'ensemble de la population de l'aire urbaine d'Altkirch. L'accueil de jour permet de soulager les proches et de les informer sur les aides, les droits, les offres et autres services. L'association de gestion a sollicité également les sept autres Communautés de Communes composant le Sundgau afin de proposer un coût à la journée qui ne soit pas plus élevé pour la personne âgée que les tarifs des centres d'accueil de jour de Pfarrhüss à Kembs, du foyer Trimbach à Saint Louis ou de la maison Steinel à Mulhouse.

Après débat, les membres du Conseil décident d'attendre que le centre fonctionne et de ne pas inscrire de crédits au budget primitif 2007.

## ORIENTATION BUDGET ORDURES MENAGERES

M Linder André, Vice Président en charge de la gestion du service Ordures Ménagères détaille le document présentant les orientations budgétaires du budget annexe OM.

**Collecte des D3E** : Nouveauté cette année la collecte des D3E (déchets équipement électrique et électronique). Celle-ci sera organisée de manière ponctuelle sur le centre de transfert de Bouxwiller. Elle n'engendre pas de frais à la Collectivité hormis les questions de mise à disposition de personnels et les aspects d'organisation. Des aides seront versées à la CCJA par le biais de l'éco organisme OCAD3E en fonction des tonnages collectés et des surfaces de collecte mises à disposition.

Seront collectés 4 flux :

- GEMF : gros électroménager froid
- GEMHF : Appareils électroménager hors froid
- PAM : Petit Appareil en Mélange : batteurs, fer à repasser...
- ECRANS : télévision, PC...

La collecte de ces flux rend caduque le marché passé avec le prestataire SITA pour la collecte des frigos et congélateurs. Un plus pour l'environnement car ces appareils seront désormais retraités et non enfouis comme précédemment.

Ayant entendu les explications du Vice Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE**

- d'autoriser le Président à signer la convention liant la Communauté de Communes à l'organisme OCAD3E en charge d'assurer un rôle d'interlocuteur unique auprès des collectivités, de mutualiser le risque financier, de garantir la compensation, d'assurer une garantie d'enlèvement.

- d'autoriser le Président à engager une consultation visant à choisir l'éco organisme qui aura la charge de la collecte des flux, et de l'autoriser à signer une convention avec l'organisme opérant retenu.

- de dénoncer le marché avec l'opérateur SITA concernant la collecte et le traitement des frigos et congélateurs devenu caduque suite à la directive D3E et à la directive ROHS imposant aux collectivités de s'inscrire dans une filière pour la collecte et le traitement de ces flux.

**Travaux centre de transfert :** La CCJA a obtenu une subvention du Conseil Général à hauteur de 40% pour les travaux concernant la réfection du centre de transfert.

**Redevance Ordures Ménagères :** La redevance Ordures Ménagères 2007 à destination des particuliers et des professionnels reste inchangée en 2007 (mêmes tarifs qu'en 2006).

**3.3 Produits irrécouvrables**

Le comptable de Ferrette n'a pu recouvrer les produits représentant des impayés concernant la redevance ordures ménagères.

Considérant que le comptable du Trésor demande à la date du 8 janvier 2007 la mise en non valeur des titres relatifs à la redevance ordures ménagères pour un montant de 695,64 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE de mettre en non valeur la somme de 695,64 €** au titre de la redevance ordures ménagères.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2007, au compte 654 budget annexe M4 ordures ménagères : « perte sur créances irrécouvrables »

## 5 SIVU

### 5.1 Confirmation de M Meister comme représentant de la CCJA

Suite à la démission du Conseil de Communauté de M Patrick Ruetsch comme délégué de la commune de Raedersdorf.

Suite à la nomination de M Morand Meister comme délégué au Conseil représentant la commune de Raedersdorf

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** de confirmer M Morand Meister comme représentant de la CCJA au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'aménagement du Sundgau.

## 6 Système d'Information Géographique

### 6.1 Attribution du marché

Suite à la délibération prise lors du Conseil du 9 novembre 2006 donnant la possibilité au Président de signer le marché concernant la mise en place du système d'information géographique, le Président informe que l'entreprise retenue est ESRI pour un montant de prestations de 27 982,49 €.

## 7 Divers

### 7.1 Contrat location compteur gaz gymnase

Le Président expose,

Dans le cadre de la fourniture en énergie du gymnase de Ferrette la CCJA a passé un contrat avec EDF pour la fourniture en énergie pour une période de trois années.

Si EDF assure la fourniture d'énergie, GDF reste propriétaire du réseau de distribution et des infrastructures inhérentes.

A ce titre la Communauté de Communes doit contractualiser avec la société Gaz De France. Contrat précisant les conditions de livraison sur le réseau de distribution.

A ce titre la CCJA doit louer à GDF le poste de livraison servant à l'approvisionnement du gymnase.

Le Coût de location du poste de livraison est calculé comme suit :

$P = A \times \text{Valeur à neuf du poste de livraison}$

$A = 15,60\%$

$V = 3\,669,08$  (valeur 01/01/2006)

**$P = 572,38$  €HT au 01/01/2006**

Ce Prix sera révisé le 1er janvier de chaque année, par application de la formule suivante :

$$P_n = P_{n-1} \times (0,2 \times \text{CHT}_{n-1} / \text{CHT}_{n-2} + 0,8 \times \text{Pin-1} / \text{Pin-2})$$

avec :

Pn -1 = montant du Prix de l'année précédente

Pn = montant du Prix révisé

CHTn - 2 = indice du coût horaire du travail - tous salariés : industries mécaniques et électriques (NAF 28 à 35), en juin de l'année n-2, identifiant 063021506 (base 100 en octobre 1997) publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement.

CHTn - 1 = valeur du même indice du mois de juin de l'année qui précède la révision soit n-1.

Pin - 2 = indice des prix de vente de l'industrie et des services aux entreprises "biens intermédiaires (marché français)", en mars de l'année n-2, identifiant PV15 EFOOOOOOOOM (base 100 en 2000), publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement.

Pin - 1 = valeur du même indice en mars de l'année qui précède la révision soit n-1.

Ayant entendu les explications du Président

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** d'accepter le contrat d'accès au réseau de distribution GDF pour une durée s'échelonnant entre le 12/10/2006 et le 11/10/2009.

**D'AUTORISER** le Président à signer le contrat

## **7.2 Contrat de suivi logiciel Magnus**

Dans le cadre de l'utilisation des applications logiciels Magnus la CCJA est liée à la société Magnus France par contrat afin de bénéficier de la maintenance des progiciels comprenant une maintenance corrective et évolutive, une assistance téléphonique à l'utilisation. Ne sont pas compris dans ce service les dépannages sur site.

Pour information en 2006 le coût de maintenance des progiciels a été de 1 136 €.

Ayant entendu les explications du Président

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,**

**DECIDE** d'accepter le renouvellement du contrat de maintenance des progiciels arrivé à échéance le 31/12/2006 avec la société Magnus France pour une durée s'échelonnant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2009.

**D'AUTORISER** le Président à signer le contrat

**DIT** que les modalités de révision du coût de la prestation sont définies par la formule de révision :  $P = (P1 \times S) / S1$

P = tarif de base révisé appliqué au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N

S = indice Syntec du mois de mai de l'année précédent la date d'effet de la révision au moment de la révision (mai de l'année N-1)

P1 = tarif de base originel

S1 = indice Syntec du mois de mai de l'année de fixation du tarif de base originel

**DIT** que ce contrat annule et remplace tous les contrats de suivi de progiciels antérieurs.

### **7.3 Etude plan d'eau**

Le Président informe que la deuxième partie de l'étude est engagée. Une réunion de présentation des scénarii a été organisée pour les membres du syndicat du plan d'eau afin de les associer à la démarche. Reste à chiffrer les scénarii et à décrire les modalités administratives et juridiques en cas de transfert de l'équipement du syndicat à la CCJA.

**L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 23 heures 30**

## Les Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien : EMARGEMENT

| COMMUNES    | Noms/prénoms des délégués | Fonction à la CCJA              | PRESENCE                  | EMARGEMENT |
|-------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|------------|
| BENDORF     | Antoine ANTONY            | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | Christiane BLONDE         | Délégué                         | Pouvoir à M Antony        |            |
| BETTLACH    | Michel WITTIG             | 4 <sup>ème</sup> Vice-Président | PRESENT                   |            |
|             | Adrien SCHOEFFEL          | Délégué                         | Absent                    |            |
| BIEDERTHAL  | Josiane BURKLE            | Délégué                         | Pouvoir à M JENNI         |            |
|             | Jean-Claude JENNI         | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| BOUXWILLER  | Dominique DIRRIG          | 5 <sup>ème</sup> Vice-Président | PRESENT                   |            |
|             | Serge AHERAS              | Délégué                         |                           |            |
| COURTAVON   | Roger KOCHER              | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | Bernard PRACHT            | Délégué                         | Pouvoir à M Libis Clément |            |
| DURLINSDORF | Christian FUTTERER        | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | Yolande RUETSCH           | Délégué                         | PRESENTE                  |            |
| FERRETTE    | Pierre BRAND              | Délégué                         | Pouvoir à M NOBLAT        |            |
|             | Jacques NOBLAT            | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président | PRESENT                   |            |
|             | Maurice MISLIN            | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| FISLIS      | Clément LIBIS             | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | Louis MONA                | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| KIFFIS      | Jean-Marc BRINGIA         | Délégué                         | Pouvois à M GRSIWEG       |            |
|             | Maurice GRISWEG           | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| KOESTLACH   | André LEHMES              | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | François KAUFFMANN        | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| LEVONCOURT  | Joseph GISSINGER          | Président                       | PRESENT                   |            |
|             | Jean-Marie IRRLE          | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| LIEBSDORF   | Claudine MULLER           | Délégué                         | PRESENTE                  |            |
|             | Alain THOMANN             | Délégué                         | ABSENT                    |            |
| LIGSDORF    | Bernard BRUGGER           | 1 <sup>er</sup> Vice-Président  | PRESENT                   |            |
|             | Guy BILGER                | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| LINS DORF   | Jean-Pierre LIBIS         | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | Jean-Paul FANKHAUSER      | Délégué                         | Pouvoir à M Libis         |            |
| LUCELLE     | Bernard FANKHAUSER        | Délégué                         | ABSENT                    |            |
|             | Alain POINTET             | Délégué                         | ABSENT                    |            |
| LUTTER      | Rémy HALM                 | Délégué                         | Pouvoir à Mme Doll        |            |
|             | Bernadette DOLL           | Délégué                         | PRESENTE                  |            |
| MOERNACH    | Bernard ENDERLIN          | Délégué                         | ABSENT                    |            |
|             | Patrick STEMMELIN         | Délégué                         | ABSENT                    |            |
| OBERLARG    | Ernest DIETLIN            | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | Dominique FROEHLI         | Délégué                         | PRESENT                   |            |
| OLTINGUE    | André SCHERRER            | Délégué                         | PRESENT                   |            |
|             | René LINDER               | Délégué                         | PRESENT                   |            |

|                |                     |                                 |                              |  |
|----------------|---------------------|---------------------------------|------------------------------|--|
| RAEDERSDORF    | André SONTAG        | Délégué                         | PRESENT                      |  |
|                | Morand MEISTER      | Délégué                         | PRESENT                      |  |
| SONDERSDORF    | Pierre BLIND        | Délégué                         | PRESENT                      |  |
|                | Yvan BLIND          | Délégué                         | PRESENT                      |  |
| VIEUX-FERRETTE | Jean-Pierre RUCKLIN | Délégué                         | PRESENT                      |  |
|                | Julien STCHAMBER    | Délégué                         | PRESENT                      |  |
| WINKEL         | Joseph FUETTERER    | 6 <sup>ème</sup> Vice-Président | PRESENT                      |  |
|                | Albert HEINIS       | Délégué                         | Pouvoir à M Fuetterer Joseph |  |
| WOLSCHWILLER   | André LINDER        | 2 <sup>ème</sup> Vice-Président | PRESENT                      |  |
|                | Christian RAUCH     | Délégué                         | PRESENT                      |  |

Délégués présents : 35 Délégués absents : 6 dont 0 excusés  
Délégués ayant donnés procuration : 08

### **Personnes invitées**

➤ Représentants des communes de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse

**Excusés** :

- M. Dominique Springinsfeld, Maire de Durmenach
- M Emmanuel Kettela, Maire de Roppentzwiller

**Absent** :

- Mme Le Maire de Werentzhouse